



# Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale  
16 mars 2020  
Français  
Original : anglais

## Organe subsidiaire de mise en œuvre

### Cinquante-deuxième session

Bonn, 4-12 octobre 2020

Points 12 a) et b) de l'ordre du jour provisoire

#### Questions relatives au renforcement des capacités

##### Renforcement des capacités au titre de la Convention

##### Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto

## Activités de renforcement des capacités entreprises par les organes créés au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto

### Rapport de compilation-synthèse du secrétariat

#### Résumé

Le présent rapport a été établi en vue de nourrir les débats de la neuvième réunion du Forum de Durban sur le renforcement des capacités et de la quatrième réunion du Comité de Paris sur le renforcement des capacités. Il regroupe et synthétise les informations relatives aux activités de renforcement des capacités figurant dans les rapports publiés en 2019 par les organes créés au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto, par les entités fonctionnelles du Mécanisme financier et par le Conseil du Fonds pour l'adaptation.



## Abréviations et acronymes

CDN	Contribution déterminée au niveau national
CET	Comité exécutif de la technologie
Comité de Paris	Comité de Paris sur le renforcement des capacités
COP	Conférence des Parties
CPF	Comité permanent du financement
CRTC	Centre-Réseau des technologies climatiques
DTU	Université technique du Danemark
Évaluation des besoins technologiques	EBT
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FVC	Fonds vert pour le climat
GES	Gaz à effet de serre
GCE	Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention
Groupe d'experts des PMA	Groupe d'experts des pays les moins avancés
MDP	Mécanisme pour un développement propre
Mécanisme international de Varsovie	Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques
Partie non visée à l'annexe I	Partie non visée à l'annexe I de la Convention
PEID	Petits États insulaires en développement
PMA	Pays les moins avancés
PNA	Plan national d'adaptation
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre

## I. Introduction

### A. Mandat

1. La Conférence des Parties (COP) a chargé le secrétariat de rassembler et de synthétiser les rapports établis depuis la dernière réunion du Forum de Durban par les organes compétents créés au titre de la Convention et de soumettre le document correspondant aux sessions de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) qui coïncideront avec les réunions du Forum de Durban, afin de faciliter les débats de ce dernier<sup>1</sup>.
2. À sa vingt et unième session, la COP a décidé que le rapport de compilation-synthèse sur les activités de renforcement des capacités des organes créés au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto ferait partie des contributions au Comité de Paris sur le renforcement des capacités<sup>2</sup>.
3. La Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) a prié le secrétariat de faire figurer dans le rapport de compilation-synthèse visé au paragraphe 2 ci-dessus des renseignements sur les activités menées par les organes qui concourent à l'application de l'Accord de Paris concernant les questions relatives au renforcement des capacités au titre de l'Accord<sup>3</sup>.

### B. Objet du rapport

4. Le présent rapport est une synthèse des informations relatives au renforcement des capacités contenues dans les rapports ci-après, publiés en 2019 :
  - a) Rapport du Comité de l'adaptation<sup>4</sup>;
  - b) Rapport du GCE des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention<sup>5</sup>;
  - c) Rapports sur les trente-cinquième et trente-sixième réunions du Groupe d'experts des pays les moins avancés<sup>6</sup>;
  - d) Rapport technique annuel d'activité du Comité de Paris sur le renforcement des capacités<sup>7</sup>;
  - e) Rapport du Comité permanent du financement<sup>8</sup>;
  - f) Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques pour 2019<sup>9</sup>;
  - g) Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques<sup>10</sup>;
  - h) Rapport annuel du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto<sup>11</sup>;
  - i) Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties<sup>12</sup>;

<sup>1</sup> Décisions 2/CP.17, par. 146, et 1/CP.18, par. 78.

<sup>2</sup> Décision 1/CP.21, par. 79.

<sup>3</sup> Décision 3/CMA.2, par. 6.

<sup>4</sup> FCCC/SB/2019/3.

<sup>5</sup> FCCC/SBI/2019/19.

<sup>6</sup> FCCC/SBI/2019/5 et FCCC/SBI/2019/16.

<sup>7</sup> FCCC/SBI/2019/13.

<sup>8</sup> FCCC/CP/2019/10-FCCC/PA/CMA/2019/3.

<sup>9</sup> FCCC/SB/2019/4.

<sup>10</sup> FCCC/SB/2019/5 et Add.1.

<sup>11</sup> FCCC/KP/CMP/2019/3.

<sup>12</sup> FCCC/CP/2019/3 et Add.1 et Corr.1.

- j) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties<sup>13</sup> ;  
 k) Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation<sup>14</sup>.
5. Pour la première fois, le rapport de compilation-synthèse comprend une sous-section sur les éléments de renforcement des capacités faisant partie intégrante des travaux du groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, organe constitué à la vingt-quatrième session de la COP. Les informations ont été tirées du site Web de l'organe en question et du rapport de sa première réunion<sup>15</sup>.
6. On trouvera dans un additif au présent rapport un récapitulatif des activités concrètes de renforcement des capacités exécutées par les organes créés au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto<sup>16</sup>.
7. Les informations dont dispose le secrétariat sur les activités de renforcement des capacités entreprises en 2019 par les dits organes après la publication des rapports mentionnés au paragraphe 4 ci-dessus ont également été prises en considération lors de l'établissement du présent rapport afin que celui-ci contienne des informations à jour.

## II. Principales conclusions et tendances nouvelles

8. Comme les années précédentes, les organes créés au titre de la Convention et de son Protocole de Kyoto ont entrepris diverses activités de renforcement des capacités en 2019 et ont continué à collaborer dans des domaines de travail où ils ont pu dégager des possibilités de synergie.
9. Le nombre total d'activités de renforcement des capacités énumérées a diminué, passant de 132 en 2018 à 114 en 2019 (voir le tableau ci-dessous indiquant le nombre d'activités exécutées au cours des deux années par organisme). Comme en 2018, la catégorie ayant le plus d'activités (48) rapportées en 2019 est celle des manifestations, réunions techniques et forums, suivie des séminaires, outils et cours en ligne (20), de l'assistance et de l'appui techniques (19) et des formations et ateliers (16) ; 11 activités entrent dans la catégorie des outils et des manuels.

### Nombre d'activités de renforcement des capacités entreprises par les organes constitués en 2018 et 2019

Organe constitué	2018	2019
Comité de l'adaptation	9	8
Conseil exécutif du MDP	26	31
GCE	16	15
CRTC	46	27
Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones	0	7
Groupe d'experts des PMA	17	4
Comité de Paris	7	8
CPF	2	1
CET	7	5
Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie	2	8

10. La catégorie des manifestations, réunions techniques et forums comprend de nombreuses activités qui sont organisées régulièrement par les organes constitués, comme

<sup>13</sup> FCCC/CP/2019/5 et Add.1.

<sup>14</sup> FCCC/KP/CMP/2019/4-FCCC/PA/CMA/2019/2 et Add.1.

<sup>15</sup> FCCC/SBSTA/2019/4.

<sup>16</sup> FCCC/SBI/2020/2/Add.1. Des liens Internet vers les publications mentionnées dans ce document se trouvent également dans l'additif.

l'Expo PNA, le Forum sur l'adaptation, le Forum du CPF, le Forum mondial des autorités nationales désignées et le Carrefour du renforcement des capacités. En 2019, presque tous les organes ont organisé des ateliers de formation ou des ateliers techniques sur divers sujets liés au climat, notamment des ateliers tenus lors de la cinquantième session des organes subsidiaires, de la vingt-cinquième session de la COP et des semaines régionales du climat au titre de la Convention. Une assistance et un appui techniques ont été fournis, par exemple, par le CRTC en réponse aux demandes que les pays en développement avaient soumises par l'intermédiaire de leurs centres de liaison nationaux ou entités nationales désignées. En 2019, les activités exécutées sur Internet comprenaient les webinaires et les cours d'apprentissage en ligne proposés par le GCE et le CRTC, et les portails Web hébergés ou soutenus par les organes constitués, tels que la page Facebook du Comité de Paris, la plateforme NAP Central (mise au point sous la direction du Groupe d'experts des PMA) et le Centre d'échange d'informations des Fidji sur le transfert des risques (géré par le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie). Parmi les outils et les manuels figuraient une boîte à outils pour la prise en compte des questions de genre dans le processus des PNA mise au point par le Comité de l'adaptation, et un manuel technique pour les pays en développement parties sur la préparation de la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé au titre de l'Accord de Paris élaboré par le GCE.

11. De nombreuses caractéristiques des activités de renforcement des capacités énumérées en 2019 étaient conformes aux conclusions du précédent rapport de compilation-synthèse<sup>17</sup>. Il s'agit notamment de l'approche progressive appliquée par de nombreux organes, selon laquelle leurs activités s'appuient sur leurs travaux antérieurs exécutées dans le cadre des mandats en cours et sur la collaboration entre les organes et avec les parties prenantes externes, notamment les organismes des Nations Unies, d'autres organisations et initiatives intergouvernementales, les établissements de recherche et les universités, ainsi que la société civile.

12. Plusieurs organes ont activement encouragé la participation du secteur privé à leurs activités, comme dans le cadre du Forum 2019 du CPF et du deuxième Carrefour du renforcement des capacités du Comité de Paris. En 2019, le Comité de l'adaptation et le CRTC en particulier ont entrepris une série d'activités visant à associer le secteur privé : le premier a notamment tenu une réunion technique d'experts sur le financement de l'adaptation avec la participation du secteur privé et a élaboré un document technique qui s'en inspire, ainsi qu'un produit visant à sensibiliser à l'intérêt économique de l'adaptation ; le second a notamment mené des activités axées sur le renforcement de la participation du secteur privé aux partenariats axés sur des technologies énergétiques propres et sur la mise en œuvre de programmes d'innovation du secteur privé dans le cadre de sa stratégie d'association du secteur privé.

13. Comme par le passé, les organes ont abordé divers sujets dans le cadre de leurs activités de renforcement des capacités exécutées conformément à leur mandat ; ces activités ont continué d'être harmonisées avec les domaines prioritaires de renforcement des capacités définis dans le cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement établi en application de la décision 2/CP.7. En outre, de nombreux organes ont abordé d'autres sujets clefs, tels que l'accès et la capacité d'accès direct au financement de l'action climatique et la mise en œuvre des CDN. Les questions transversales, telles que la prise en compte des questions de genre, les droits de l'homme et les connaissances des peuples autochtones, ont continué de gagner en importance, plusieurs organismes, dont le groupe de facilitation nouvellement créé, ayant abordé une ou plusieurs de ces questions dans leurs activités de renforcement des capacités en 2019.

14. Depuis la publication du précédent rapport de compilation-synthèse en avril 2019, le Comité de Paris a entrepris une analyse des lacunes et des besoins en matière de cohérence et de coordination des activités de renforcement des capacités au titre de la Convention, notamment au moyen d'une enquête qui a été diffusée auprès des organes constitués et des autres parties prenantes. Les résultats de l'analyse ont été consignés dans un document technique et examinés avec d'autres organes constitués lors de la deuxième des deux tables rondes des organes constitués organisées par le Comité de Paris en 2019. Les résultats de

<sup>17</sup> FCCC/SBI/2019/2 et Add.1.

l'analyse, y compris les points d'action spécifiques, et les résultats des consultations avec les autres organes donneront lieu à des travaux de suivi et de mise en œuvre en 2020 dans le but d'accroître la cohérence et la coordination du renforcement des capacités au titre de la Convention.

### **III. Éléments de renforcement des capacités dans les activités des organes créés au titre de la Convention**

#### **A. Comité de l'adaptation**

15. En 2019, le Comité de l'adaptation a continué d'apporter un appui technique et de donner des orientations aux Parties, principalement sur les mesures d'adaptation et les moyens de mise en œuvre (financement, technologie et renforcement des capacités), qui sont deux de ses domaines d'action. L'essentiel de son activité a consisté à apporter un appui et à donner des orientations concernant les PNA, en étroite collaboration avec le Groupe d'experts des PMA et avec l'aide de sa propre équipe spéciale sur les PNA.

16. Conformément à son mandat, le Comité de l'adaptation a dirigé le processus d'examen technique de l'adaptation, qui a été axé en 2019 sur le financement de l'adaptation, y compris par le secteur privé. Aux côtés du FVC, de l'Institut de l'environnement de Stockholm, du partenariat DTU-PNUE et de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, par l'intermédiaire du Centre climatique de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, il a dirigé la réunion technique d'experts de 2019, qui a notamment étudié les moyens d'accroître les fonds pour l'adaptation. L'un des résultats du processus d'examen technique de l'adaptation devait obligatoirement être la publication d'un document technique.

17. Le Comité de l'adaptation a continué de publier son bulletin sur le financement de l'adaptation, qui donne aux Parties et aux autres acteurs intéressés des nouvelles à jour sur les aspects de cette question ayant trait aux fonds, aux organes de la Convention et aux négociations.

18. S'appuyant sur les travaux qu'il avait consacrés au renforcement de la participation du secteur privé à l'adaptation, le Comité de l'adaptation a accueilli en avril 2019 le Forum sur l'adaptation de 2019, consacré aux enjeux et aux perspectives de la participation du secteur privé aux processus de planification de l'adaptation, y compris les PNA. Les conclusions du Forum ont été résumées dans un produit visant à sensibiliser à l'intérêt économique de l'adaptation.

19. En outre, le Comité de l'adaptation a lancé, à la vingt-cinquième session de la COP, une boîte à outils pour la prise en compte des questions de genre dans la formulation et la mise en œuvre des PNA (*Toolkit for a gender-responsive process to formulate and implement National Adaptation Plans (NAPs): Supplement to the UNFCCC Technical Guidelines for the NAP Process*), qui est un supplément aux directives techniques de la Convention relatives au processus des PNA élaboré conjointement par le Comité, le Groupe d'experts des PMA et le Réseau mondial pour les PNA.

20. En outre, le Comité de l'adaptation a publié un bref aperçu expliquant les différentes approches de la planification de l'adaptation à long terme – allant des approches basées sur les écosystèmes et les communautés à celles fondées sur les risques – que les pays peuvent adopter séparément ou combiner.

21. La publication phare du Comité de l'adaptation en 2019 était un aperçu général des activités d'adaptation entreprises depuis vingt-cinq ans au titre de la Convention, qui visait à mieux faire comprendre l'évolution de l'adaptation dans le processus de la Convention, les différentes institutions pertinentes de la Convention et la façon dont celles-ci s'inscrivent dans l'histoire plus large de l'adaptation telle que la communauté internationale l'appréhende.

## B. Groupe consultatif d'experts (GCE)

22. En 2019, le GCE a continué de renforcer les capacités des Parties non visées à l'annexe I et des experts figurant dans le fichier des experts de la Convention, pour permettre aux premières d'élaborer leurs communications nationales et leurs rapports biennaux actualisés et aux seconds de procéder à l'analyse technique de ces rapports.

23. Dans le cadre de son mandat, le GCE a formé 106 experts de 91 Parties non visées à l'annexe I lors de trois ateliers régionaux de formation pratique organisés pour l'Afrique, pour l'Asie-Pacifique et pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Les ateliers visaient à renforcer les capacités techniques des experts nationaux des pays en développement parties intervenant dans l'établissement des communications nationales, des rapports biennaux actualisés et des inventaires nationaux des GES, afin d'institutionnaliser la gestion des données dans les dispositifs institutionnels nationaux. Un objectif secondaire des ateliers était de promouvoir un apprentissage par les pairs fondé sur l'échange de l'expérience acquise et des enseignements tirés, sur la pratique de jeux de rôle en groupe et sur l'étude de techniques et d'outils spécifiques de gestion des données.

24. Le GCE a mené une série d'activités de renforcement des capacités sur Internet. Il propose à l'intention des experts nationaux un cours d'apprentissage en ligne sur l'établissement des communications nationales, auquel 252 participants avaient participé jusqu'en février 2020. Il a organisé trois webinaires, qui ont attiré au total 80 participants, afin de donner un aperçu des dispositions existantes en matière de mesure, de notification et de vérification au titre de la Convention et du cadre de transparence renforcé au titre de l'Accord de Paris, et de présenter les principaux types et sources de données pour les inventaires nationaux de GES, en préparation des ateliers mentionnés au paragraphe 23 ci-dessus. Enfin, il a proposé deux cycles de formation en ligne pour les équipes d'experts techniques visant à acquérir des compétences ou à les développer en matière d'analyse technique des rapports biennaux actualisés.

25. Le GCE a élaboré un manuel technique à l'intention des pays en développement parties sur la préparation de la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé au titre de l'Accord de Paris (*Technical handbook for developing country Parties on preparing for implementation of the enhanced transparency framework under the Paris Agreement*) et une boîte à outils destinée à aider les pays en développement à renforcer leurs dispositifs institutionnels en vue de mettre en œuvre les dispositifs en matière de mesure, de notification et de vérification relevant de la Convention et de préparer la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé au titre de l'Accord de Paris.

26. Parallèlement aux sessions des organes relevant de la Convention, le GCE a organisé deux manifestations parallèles et deux forums informels pilotes. Les manifestations parallèles ont permis aux représentants des pays en développement de mieux comprendre non seulement les difficultés à établir des communications nationales et des rapports biennaux actualisés et les enseignements à en tirer, mais aussi la manière dont les pays utilisent ces rapports pour se préparer à la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé. Les forums informels pilotes étaient destinés aux acteurs clefs et aux autres parties prenantes dans les domaines de la mesure, de la notification et de la vérification, ainsi que de la transparence des mesures et de l'appui. Ils ont également permis aux participants de prendre davantage conscience de l'importance d'institutionnaliser la gestion des données sur les GES, d'échanger les meilleures pratiques, l'expérience pratique et les enseignements tirés de l'institutionnalisation de la gestion des données sur les GES, ainsi que d'améliorer leur compréhension des contraintes et des enjeux et de la nécessité de poursuivre les efforts de renforcement des capacités. Le deuxième forum informel pilote s'est tenu lors de la vingt-cinquième session de la COP dans le cadre de la Journée de la transparence au deuxième Carrefour du renforcement des capacités du Comité de Paris.

### C. Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques

27. En 2019, le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie a organisé une série de manifestations, d'ateliers et de dialogues pour aider à sensibiliser la population et à renforcer la capacité des pays de prévenir les pertes et les préjudices liés aux effets des changements climatiques, de les réduire au minimum et d'y remédier. À la cinquante session des organes subsidiaires, il a organisé un dialogue d'experts conjointement avec le CET sur les technologies permettant de prévenir les pertes et les préjudices, de les réduire au minimum et d'y remédier dans les zones côtières, ce qui a favorisé l'élaboration d'une note d'orientation sur le sujet.

28. A également été constitué le groupe d'experts techniques sur la gestion globale des risques, qui vise à aider les pays en développement particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques au moyen d'une coopération et d'une facilitation accrues dans le domaine de la gestion globale des risques. En octobre 2019, le groupe d'experts techniques a organisé un atelier sur le renforcement des capacités d'observation et d'évaluation des risques dans le contexte des pertes et préjudices liés aux changements climatiques, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et l'Organisation météorologique mondiale. L'atelier, auquel ont participé 30 experts de différentes régions des secteurs public et privé, des entités des Nations Unies, des organisations régionales, des universités et des organisations non gouvernementales, a favorisé une coopération plus large entre ces derniers et d'autres parties prenantes, telles que le Groupe d'experts des PMA, en matière d'observation et d'évaluation des risques.

29. En outre, le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie a finalisé son recueil sur les approches globales de gestion des risques (*Compendium on comprehensive risk management approaches*), qui donne un aperçu des méthodes d'évaluation et de réduction des risques, de transfert des risques financiers et de rétention des risques, des approches transformatrices et des environnements favorables à ces approches.

30. À la vingt-cinquième session de la COP, le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie a participé au deuxième Carrefour du renforcement des capacités du Comité de Paris et a dirigé un atelier interactif de renforcement des capacités ainsi qu'une séance thématique d'une demi-journée sur les pertes et préjudices qui a donné un aperçu des besoins en matière de renforcement des capacités recensés par le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie, par le Comité de Paris et par la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le cadre de leurs travaux. En outre, son équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population a organisé une manifestation parallèle pour mieux faire connaître et comprendre la question des déplacements et des risques de déplacement liés aux effets néfastes des changements climatiques, et pour faire le point sur les approches et les outils pertinents ainsi que sur l'élaboration des politiques aux niveaux mondial, régional et national.

31. L'équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population, qui est devenue opérationnelle en 2017, a lancé sa deuxième phase de mise en œuvre en 2019 en vue de continuer à aider les pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques au moyen d'une coopération et d'une facilitation accrues en matière de mobilité humaine, y compris la migration, le déplacement et la réinstallation planifiée.

32. Enfin, le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie a continué de gérer le Centre d'échange d'informations des Fidji sur le transfert des risques, bibliothèque ouverte d'informations sur l'assurance et le transfert de risques, comprenant des études de cas pertinentes, des institutions et des didacticiels, qui comporte une plateforme interactive en ligne appelée RISK TALK dont le but est de mettre en relation les chercheurs d'informations et de solutions avec la communauté mondiale des experts.

## D. Groupe d'experts des pays les moins avancés

33. Pendant la période considérée, le Groupe d'experts des PMA a continué d'aider les PMA et le SBI à élaborer et à mettre en œuvre des PNA. En collaboration avec d'autres acteurs, dont les organismes des Nations Unies et le FVC, le Groupe d'experts des PMA a organisé l'Expo PNA de 2019, qui s'est tenue en avril, en même temps que la Semaine mondiale de l'adaptation de la Corée. Cette sixième édition d'Expo PNA organisée depuis 2013 a réuni plus de 400 participants et a permis à différents pays, organisations et autres acteurs d'apprendre les uns des autres et d'échanger des informations.

34. Le Groupe d'experts des PMA a organisé une formation pour aider les PMA à élaborer un plan viable pour la mise en œuvre de leur processus de PNA, compte tenu de leurs besoins et de leurs lacunes en ce qui concerne divers aspects, notamment les capacités individuelles et institutionnelles. Au total, 70 participants de 18 PMA ont été formés, dont des fonctionnaires et des représentants d'autres organismes impliqués dans la formulation et la mise en œuvre des PNA.

35. Ces 18 PMA continuent d'être soutenus dans le cadre des PNA ouverts, qui est une plateforme gérée par le Groupe d'experts des PMA et dont le but est de donner des conseils et un appui techniques aux pays afin de les faire progresser dans la formulation et la mise en œuvre des PNA. Les PNA ouverts ont non seulement permis d'expliquer brièvement et concrètement les moyens de mener à bien le processus d'élaboration et d'exécution des PNA au niveau national, mais ont aussi contribué à l'élaboration du cadre intégré pour les PNA et les objectifs de développement durable.

36. Enfin, le Groupe d'experts des PMA a continué de faire de NAP Central la principale plateforme d'informations et de ressources pertinentes sur les PNA. En février 2020, la plateforme contenait 17 PNA de pays en développement et 22 suppléments aux directives techniques applicables au processus des PNA, qui guidaient les pays dans le processus de formulation et de mise en œuvre des PNA.

## E. Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones

37. Reconnaissant la nécessité de renforcer les connaissances, les technologies, les pratiques et les activités des communautés locales et des peuples autochtones destinées à faire face et à répondre aux changements climatiques, la COP a créé, à sa vingt et unième session, la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones (ci-après « la plateforme ») pour soutenir l'échange des données d'expérience et la mise en commun des meilleures pratiques en matière d'atténuation et d'adaptation de manière holistique et intégrée.

38. Le Groupe de facilitation a été créé en tant qu'organe constitué à la vingt-quatrième session de la COP dans le but de rendre la plateforme plus opérationnelle et de faciliter l'exécution de ses trois fonctions ayant trait aux connaissances, aux capacités de participation et aux orientations et mesures relatives aux changements climatiques.

39. En 2019, le Groupe de facilitation a élaboré un plan de travail initial de deux ans en vue de la mise en service des fonctions de la plateforme, dont les trois activités initiales sont axées sur le renforcement des capacités de participation. Il a organisé un certain nombre de dialogues informels entre les représentants des organes constitués sur les trois fonctions de la plateforme, dans le but d'améliorer la cohérence des travaux menés dans le cadre de celle-ci et de renforcer les capacités des organes constitués qui s'efforcent de faire participer les communautés locales et les peuples autochtones à leurs travaux.

40. Le Groupe de facilitation a également organisé un dialogue de renforcement des partenariats, qui s'est tenu en juin 2019 sur les travaux relatifs à la plateforme entrepris en dehors de la Convention et dont le but était d'accroître la participation des communautés locales et des peuples autochtones aux processus liés aux changements climatiques qui affectent leur vie. Le dialogue a favorisé l'échange d'expériences et a mis en évidence les possibilités d'intégrer les connaissances, les pratiques et les valeurs positives des peuples

autochtones et des communautés locales dans la lutte mondiale contre les changements climatiques de manière holistique et intégrée.

41. Enfin, aux côtés du Comité de l'adaptation, du Groupe d'experts des PMA et du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, le Groupe de facilitation a organisé, à la vingt-cinquième session de la COP, une réunion thématique visant à promouvoir l'échange d'expériences et à renforcer l'intégration des connaissances et des valeurs positives autochtones et locales dans les mesures d'adaptation.

## F. Comité de Paris sur le renforcement des capacités

42. Pendant la période considérée, le Comité de Paris a entrepris un certain nombre d'activités de renforcement des capacités conformément à ses mandats. Plus important encore, il a accueilli, en s'appuyant sur les résultats de la première édition du Pôle de renforcement des capacités tenu lors de la vingt-quatrième session de la COP, la deuxième édition du Pôle à la vingt-cinquième session de la COP. À cette occasion s'est manifestée une grande diversité de voix, d'expériences et de sujets pertinents pour les travaux du Comité sur le renforcement des capacités. Pendant sept jours de discussions thématiques, le Comité a organisé plus de 60 manifestations avec la participation de plus de 260 experts et 210 institutions, y compris d'autres organes constitués. Plus de 1 200 personnes ont participé sur place au Pôle, qui a touché un public encore plus large en ligne.

43. Le Comité a organisé deux journées de renforcement des capacités sur le thème « Des connaissances à l'action », qui ont eu lieu pendant les semaines du climat pour les régions de l'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Asie-Pacifique. Ces ateliers d'une journée entière visaient à encourager le dialogue régional et à renforcer la participation des universités et des établissements de recherche au renforcement des capacités d'élaborer et de mettre en œuvre des PNA et des CDN et d'élever le niveau d'ambition de l'action climatique. Un autre atelier aura lieu pendant la Semaine du climat en 2020.

44. Dans le prolongement d'une manifestation parallèle tenue à la vingt-quatrième session de la COP, le Comité de Paris a organisé, conjointement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et en collaboration avec le SBI à sa cinquantième session, un atelier technique sur le renforcement des capacités d'intégration des droits de l'homme dans l'action climatique, conformément à son mandat qui consiste à prendre en compte les questions transversales dans ses travaux. L'objectif de l'atelier était de sensibiliser les participants aux liens entre les droits de l'homme et les changements climatiques, ainsi qu'aux lacunes et aux besoins en matière de renforcement des capacités. L'accent a été mis sur une transition juste, sur les droits des peuples autochtones et sur l'intégration des droits de l'homme dans les CDN. La question transversale du genre a également été abordée. Les conclusions de l'atelier contribuent à l'élaboration d'un outil de formation en ligne qui devrait être lancé en 2020.

45. Le Comité de Paris a collaboré avec le CPF pour renforcer les capacités liées au financement de l'action climatique pour les villes. À l'invitation du CPF, il a fourni une contribution technique détaillée et donné des orientations concernant le contenu et l'organisation de deux séances du Forum 2019 du CPF qui abordaient la question du renforcement des capacités, et a apporté un appui direct aux deux séances en les animant et en les facilitant.

46. En outre, le Comité de Paris a établi un partenariat avec le secrétariat du Conseil du Fonds pour l'adaptation et le CRTC pour faire mieux connaître les activités d'appui à la planification et au renforcement des capacités en matière d'adaptation. Dans ce cadre a été lancé, à la vingt-cinquième session de la COP, un bulletin qui donne des informations sur l'appui à la planification et au renforcement des capacités dont disposent les pays en développement pour accéder aux fonds pour l'adaptation au titre de la Convention et de l'Accord de Paris. Une manifestation parallèle a également été organisée à la cinquantième session du SBI et une autre à la vingt-cinquième session de la COP.

47. Le Comité de Paris a continué de mettre à jour les informations disponibles sur le portail du renforcement des capacités et sur les pages Web qui y sont associées et à tenir à jour sa page de réseau numérique sur Facebook, en permettant d'accéder facilement aux informations sur les activités de renforcement des capacités des organes constitués et des autres parties prenantes.

48. Enfin, le Comité de Paris a continué d'intensifier ses travaux sur la cohérence et la coordination du renforcement des capacités, en mettant l'accent sur une plus grande cohérence et coordination des travaux de renforcement des capacités des organes constitués : il a organisé deux tables rondes avec les organes constitués pour recueillir leurs avis et permettre l'échange d'expériences afin de mieux recenser et exploiter les synergies ; et a élaboré un document technique qui donne des recommandations pertinentes et des solutions possibles, dont sera saisi le Comité de Paris en 2020.

## **G. Comité permanent du financement**

49. L'une des missions du CPF porte sur les questions relatives au renforcement des capacités, essentiellement abordées lors du Forum que celui-ci organise. Chaque année, le Forum permet à un large éventail de parties prenantes d'examiner des questions relatives au financement de l'action climatique et favorise l'établissement de liens et la cohérence dans la mobilisation et l'octroi de fonds pour l'action climatique.

50. Le Forum de deux jours que le CPF a organisé en 2019 sur le thème du financement de l'action climatique et des villes durables a été accueilli par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale de l'ONU en septembre 2019 et a réuni environ 130 participants, qui représentaient les gouvernements et les autorités municipales, la société civile, les universités, les groupes de réflexion, les institutions financières multilatérales et bilatérales et les banques commerciales internationales.

51. Lors du Forum, les participants ont recensé les obstacles que rencontrent les villes à la recherche de fonds pour l'action climatique, et ont échangé les bonnes pratiques et les enseignements tirés du financement des villes durables et de l'intégration des considérations climatiques dans les processus plus larges ayant trait aux infrastructures, au développement et à l'aménagement urbains. Ils ont également examiné le rôle du financement de l'action climatique en faveur du développement de villes ouvertes, participatives, tenant compte des questions de genre et axées sur la jeunesse. Le Forum a permis aux acteurs du financement de l'action climatique des villes d'examiner non seulement la manière dont le manque de capacités et d'appui technique dans ce domaine affecte la mobilisation et la disponibilité de fonds au niveau des villes dans l'optique de l'édification de villes durables, mais aussi les solutions possibles.

## **H. Comité exécutif de la technologie et Centre -Réseau des technologies climatiques**

### **1. Activités conjointes**

52. En 2019, le CET et le CRTC ont poursuivi leur étroite collaboration à la mise en place du cadre technologique. Ils ont organisé conjointement deux réunions techniques d'experts régionales sur l'atténuation, qui se sont tenues pendant la Semaine du climat pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la Semaine du climat pour l'Asie-Pacifique. Les réunions visaient à sensibiliser au niveau régional aux orientations et technologies permettant d'atténuer les changements climatiques dans le secteur agroalimentaire grâce à des solutions intelligentes en matière d'énergie et d'eau, et à améliorer la compréhension des facteurs de réussite et des rôles des différentes parties prenantes dans le processus d'optimisation de l'utilisation de l'eau et de l'énergie dans le secteur agroalimentaire dans les deux contextes régionaux.

### **2. Comité exécutif de la technologie**

53. Le CET et le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie ont organisé conjointement un dialogue d'experts sur les technologies permettant de prévenir les pertes et

les préjudices, de les réduire au minimum et d'y remédier dans les zones côtières à la cinquantième session des organes subsidiaires. Le dialogue a réuni des experts, des praticiens et des décideurs de premier plan qui ont examiné et partagé des informations sur les technologies d'évaluation des risques, de rétention des risques, de redressement et de réhabilitation dans les zones côtières, et a contribué à améliorer leur compréhension et leur connaissance des technologies disponibles dans le contexte de la gestion globale des risques dans les zones côtières. Les résultats du dialogue serviront à élaborer une note d'orientation conjointe et des recommandations pertinentes pour la vingt-sixième session de la COP.

54. Le CET a poursuivi ses travaux sur le développement et le renforcement des capacités et des technologies endogènes et a organisé un dialogue à la cinquantième session des organes subsidiaires pour recueillir les opinions des parties prenantes sur les éléments et les caractéristiques des capacités et des technologies endogènes et améliorer la compréhension que les participants en ont, et pour échanger des points de vue et examiner les environnements et les mesures favorables qui pourraient aider les pays à renforcer ces capacités.

55. En outre, le CET a élaboré un document sur l'expérience acquise, les enseignements tirés et les bonnes pratiques suivies dans les EBT et dans la mise en œuvre de leurs résultats. Ce document recense les facteurs clefs d'une évaluation réussie des besoins technologiques et examine les moyens d'améliorer le processus d'EBT en vue d'aider les Parties à créer ou à renforcer les conditions d'une mise en œuvre satisfaisante des résultats de l'évaluation, notamment grâce au renforcement des capacités.

### **3. Centre-Réseau des technologies climatiques**

56. En 2019, le CRTC a mené 27 activités de renforcement des capacités aux niveaux mondial, régional et national. Au niveau mondial, le programme de détachement du CRTC a accueilli son dixième participant en 2019 et a continué d'offrir à des professionnels en début ou en milieu de carrière travaillant pour des organisations du Réseau la possibilité de contribuer aux activités stratégiques et opérationnelles du CRTC tout en appréhendant mieux les questions liées à l'application des technologies climatiques et au transfert de connaissances.

57. En collaboration avec les membres du Réseau et d'autres partenaires, le CRTC a organisé cinq webinaires – qui ont touché 357 participants de différents groupes de parties prenantes – sur une série de sujets, notamment la participation des femmes au secteur de l'énergie, le commerce de technologies respectueuses de l'environnement dans les pays en développement, l'innovation pour la transformation du secteur de l'électricité, le financement de solutions climatiques écologiques, ainsi que le captage et le stockage du carbone.

58. Le CRTC a organisé deux séances parallèles à l'occasion de l'Expo PNA de 2019 afin que les participants connaissent mieux les technologies climatiques permettant de réduire la vulnérabilité des côtes et d'appuyer la planification et la mise en œuvre de l'adaptation, ainsi que la manière dont le CRTC peut aider les pays à accélérer l'élaboration et la mise en œuvre de leur PNA.

59. Au niveau régional, le CRTC a organisé des forums régionaux sur les entités nationales désignées, auxquels ont participé plus de 80 entités, en marge des semaines du climat pour l'Afrique, pour l'Asie-Pacifique et pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Les forums ont contribué à renforcer les capacités des entités grâce au partage des expériences nationales et régionales et des meilleures pratiques tirées de l'assistance technique du CRTC dans les régions. En novembre 2019, le CRTC a organisé un appel à partenaires dans le domaine des technologies climatiques, afin de faire participer les entités nationales désignées des pays d'Asie-Pacifique à plus de 70 réunions en personne avec des fournisseurs de technologies énergétiques propres et des prestataires de services, qui avaient permis de partager les problèmes posés, les bonnes pratiques suivies et les études de cas réussies pour la mise en œuvre de technologies énergétiques propres.

60. Le CRTC a organisé, en partenariat avec le secteur privé, un atelier régional de « plongée profonde » sur l'accélération de la transformation des énergies propres qui s'est déroulé lors du Forum asiatique des énergies propres de 2019. L'atelier, auquel ont participé une centaine de professionnels du secteur de l'énergie, avait pour but de renforcer la participation du secteur privé aux partenariats portant sur les technologies énergétiques

propres. D'autres ateliers organisés dans différentes régions se sont concentrés sur le renforcement des capacités et sur la sensibilisation aux questions liées aux EBT, à la participation du secteur privé à l'action climatique, au renforcement des relations entre les entités nationales désignées et les autres coordonnateurs des technologies climatiques et le secteur privé, ainsi qu'au modèle de travail et à l'assistance technique du CRTC.

61. Ces activités mondiales et régionales de renforcement des capacités ont été complétées par les activités du CRTC au niveau national, notamment par la fourniture d'une assistance technique à six pays en 2019 : l'Algérie (pour la création d'un laboratoire d'accréditation et de contrôle de la qualité des modules photovoltaïques), le Bangladesh (pour l'élaboration d'un cours de certification pour les gestionnaires et les auditeurs du secteur de l'énergie), Maurice (pour la réalisation d'une étude sur la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques concernant Port Louis), le Myanmar (pour la promotion des données relatives aux changements climatiques, à la gestion des sécheresses et des inondations), Sri Lanka (pour le développement de Kurunegala en tant que ville intelligente sur le plan climatique) et la République-Unie de Tanzanie (pour permettre l'accès des ménages à des fourneaux à biomasse efficaces et à faible émission et pour la cuisine institutionnelle dans deux communautés).

62. Enfin, dans le cadre de sa stratégie d'association du secteur privé, le CRTC a lancé un dispensaire technologique de portée nationale pour les petites et moyennes entreprises industrielles, afin de mettre en œuvre des programmes d'innovation dans le secteur privé. Le programme est actuellement mis en œuvre au Kenya et en République-Unie de Tanzanie et les problèmes sont réglés en faisant appel à des technologies climatiques et des fournisseurs internationaux de technologies climatiques, en créant des liens avec les sources de financement et en renforçant les capacités et la sensibilisation des petites et moyennes entreprises industrielles locales.

#### **IV. Éléments de renforcement des capacités dans les activités des organes créés au titre du Protocole de Kyoto : Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre**

63. Au cours de la période considérée, le Conseil exécutif du MDP a contribué au renforcement des capacités au titre du Partenariat du Cadre de Nairobi, a soutenu les forums et autres parties prenantes et a apporté un appui au niveau régional, notamment lors de manifestations tenues en marge des sessions organisées au titre de la Convention.

64. Parmi les activités liées au Partenariat du Cadre de Nairobi figuraient notamment des manifestations relatives au MDP – auxquelles ont participé 40 entités nationales désignées au total – organisées pendant les semaines régionales du climat pour l'Afrique, pour l'Asie-Pacifique et pour l'Amérique latine et les Caraïbes. En Afrique et en Asie-Pacifique, ces manifestations ont mis en lumière les statistiques du système de prêt MDP et les possibilités offertes par les niveaux de référence normalisés pour développer et reproduire les projets d'atténuation. En Amérique latine et dans les Caraïbes, la manifestation s'est concentrée sur le rôle des unités de réduction certifiée des émissions provenant du MDP dans l'élaboration de stratégies de tarification du carbone dans la région et sur les attentes concernant l'évolution de la situation.

65. Dans le cadre de son appui aux forums et aux autres parties prenantes, le Conseil exécutif du MDP a accueilli le vingtième Forum mondial des entités nationales désignées, qui a attiré près de 100 participants. Les participants ont amélioré leur connaissance des activités du MDP et du financement de l'action climatique, entre autres, et ont échangé leurs expériences en ce qui concerne la collaboration régionale, l'application de l'article 6 de l'Accord de Paris et le rôle des entités nationales désignées. Le Conseil exécutif du MDP a également organisé une réunion du Forum mondial des centres régionaux de collaboration afin de donner aux partenaires des centres l'occasion de se connaître et de partager et définir des stratégies pour faire progresser l'action climatique au niveau mondial grâce au réseau des centres.

66. Pour renforcer la capacité des entités opérationnelles désignées et des évaluateurs principaux figurant dans le fichier d'experts accrédités par le MDP, le Conseil exécutif du MDP a continué d'organiser des ateliers de mise au point. En outre, un atelier en ligne destiné aux praticiens a été organisé sur les questions méthodologiques liées aux cuisinières propres, à l'eau potable et à l'échantillonnage, pour recueillir les avis des concepteurs de projets, des entités opérationnelles désignées et des experts sur ces sujets, afin d'éclairer les travaux du Groupe des méthodes du MDP.

67. Dans le cadre de son appui aux régions, le Conseil exécutif du MDP, par l'intermédiaire des centres régionaux de collaboration, a mené 17 activités de renforcement des capacités régionales et nationales, touchant plus de 500 participants. Les activités allaient du renforcement des capacités des autorités nationales désignées sur l'élaboration de niveaux de référence normalisés, et des ateliers et consultations publiques au niveau national sur l'élaboration de niveaux de référence normalisés dans des secteurs spécifiques, à des ateliers et réunions de renforcement des capacités et de partage des connaissances axés sur des questions telles que le cycle des projets au titre du MDP, la définition et la structuration des projets au titre du MDP, ainsi que les mécanismes de marché internationaux et la transparence au titre de l'Accord de Paris. En outre, les centres régionaux de collaboration ont soutenu le projet de financement fondé sur les besoins exécuté par le secrétariat de la Convention en organisant dans différentes sous-régions un certain nombre d'ateliers techniques qui se sont concentrés sur l'élaboration de stratégies régionales de financement de l'action climatique et ont permis de faire le point sur les fonds pour le climat, de définir les besoins et les priorités, et d'échanger des connaissances et des informations entre les experts de la région.

68. Lors des manifestations parallèles organisées à la cinquantième session des organes subsidiaires et à la vingt-cinquième session de la COP, qui ont attiré 175 participants, le Conseil exécutif a examiné le rôle joué par le MDP dans une politique climatique ambitieuse et la possibilité d'exécuter des projets d'atténuation, y compris des projets au titre du MDP, dans les villes, respectivement.

## **V. Éléments de renforcement des capacités décrits par les entités fonctionnelles du Mécanisme financier et le Conseil du Fonds pour l'adaptation**

### **A. Fonds vert pour le climat**

69. Au cours de la période considérée, le FVC a appuyé le renforcement des capacités au moyen de son Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires, de ses projets et programmes et de son dispositif destiné au secteur privé.

70. Grâce à son Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires, le FVC a continué d'allouer des ressources non seulement au renforcement des capacités institutionnelles des autorités nationales désignées ou des centres de liaison nationaux et des entités d'accès direct de collaborer efficacement avec le FVC, mais aussi à l'accroissement de la capacité des pays de planifier l'adaptation et de concevoir des cadres stratégiques pour élaborer leurs programmes avec le FVC.

71. Conformément à la stratégie révisée pour le Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires que le Conseil du FVC a adoptée lors de sa vingt-deuxième réunion, les modalités opérationnelles du Programme ont été maintenues, y compris l'allocation d'un million de dollars É.-U. par pays et par année civile et l'allocation distincte de 3 millions de dollars É.-U. à la planification de l'adaptation par pays, mais les objectifs du FVC ont été recentrés sur les résultats plutôt que sur les apports. Les objectifs révisés sont ainsi de :

- a) Soutenir le renforcement des capacités des diverses parties prenantes, notamment les autorités nationales désignées ou les centres de liaison nationaux, les entités d'accès direct et les organisations de la société civile ;
- b) Concevoir un cadre stratégique solide ;

- c) Soutenir la planification de l'adaptation et les processus de planification de l'adaptation ;
- d) Soutenir la constitution d'une solide réserve de projets, y compris de bonnes notes conceptuelles et propositions de financement ;
- e) Soutenir le partage des connaissances en tant que question transversale.

72. Le Conseil du FVC a approuvé un montant supplémentaire de 122,50 millions de dollars É.-U. pour le Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires, l'allocation totale s'levant à 312,50 millions de dollars. Au 31 décembre 2019, un montant cumulé de 250,02 millions de dollars É.-U. a été engagé ou dépensé ; le FVC avait collaboré avec 139 pays pour répondre à 426 demandes portant sur la planification ; il avait engagé 226,36 millions de dollars É.-U. sous forme de dons ou d'assistance technique en réponse à 366 demandes portant sur la planification émanant de 137 pays (dont 92 PEID, PMA ou États africains) ; et 270 demandes portant sur la planification avaient été traitées ou étaient en cours de traitement. Fin 2019, 23,66 millions de dollars avaient été investis dans l'organisation de manifestations portant sur la planification, notamment des dialogues structurés, des ateliers régionaux et des visites des autorités nationales désignées au secrétariat de la Convention, et dans l'apport d'un appui en nature aux pays et aux entités d'accès direct par l'intermédiaire du processus d'accréditation du FVC.

73. Le Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires comporte une activité distincte axée sur la formulation des PNA ; au 31 décembre 2019, le FVC avait approuvé 42 propositions de PNA et reçu des propositions de 38 autres pays.

74. En ce qui concerne les projets et programmes du FVC, un appui au renforcement des capacités a continué d'être apporté au moyen des guichets thématiques de l'adaptation et de l'atténuation. Dans la plupart des cas, cette aide a été fournie grâce à des composantes spécifiques de renforcement des capacités ou d'assistance technique. Comme précédemment, le soutien financier et l'assistance technique apportés concernaient les cinq domaines de renforcement des capacités ci-après, considérés comme prioritaires au titre de la Convention : renforcement des capacités institutionnelles, notamment consolidation des secrétariats nationaux chargés des questions relatives aux changements climatiques ou des centres de liaison nationaux ou mise en place de telles structures, selon le cas ; création d'un environnement favorable ou son amélioration ; renforcement des capacités de mise en œuvre des mesures d'adaptation ; recherche et observation systématique (services météorologiques, hydrologiques et climatologiques) ; éducation, formation et sensibilisation du public.

75. Le secrétariat du FVC a revu le modèle de proposition de financement pour y inclure une section distincte sur les activités de renforcement des capacités figurant dans le projet proposé. Plus précisément, il est désormais demandé aux entités accréditées de fournir des informations sur la question de savoir si le projet ou le programme proposé est censé contribuer au renforcement des capacités, de décrire ces activités et d'indiquer le montant des fonds nécessaires sollicités auprès du FVC.

76. Dans le cadre du volet atténuation des activités de renforcement des capacités soutenues par le dispositif du FVC destiné au secteur privé, des ressources ont servi à aider les institutions nationales et d'autres parties prenantes à surmonter les obstacles juridiques à la mise en place de systèmes énergétiques à faibles émissions dans les pays en développement, notamment dans les PEID et les PMA, dans le but d'y ouvrir la voie aux investissements privés dans l'énergie solaire. Le FVC a appuyé, sous la forme de programmes de financement, la création de plateformes de connaissances et d'apprentissage et de plans de partage des connaissances pour divers acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, afin d'aider à rendre pleinement opérationnels et à tester les cadres réglementaires établis pour les accords d'achat d'électricité non soutenus par les pouvoirs publics. Dans le cadre du volet adaptation, l'accent a été mis sur la création d'environnements favorables, sous la forme d'un appui au renforcement de la capacité des bénéficiaires de concevoir les mesures d'adaptation les plus appropriées pour les modèles de production, d'améliorer leurs capacités organisationnelles et d'introduire de nouvelles technologies d'adaptation. Ont également été soutenues les mesures de renforcement des capacités prises pour consolider les environnements réglementaires en matière d'adaptation, notamment en améliorant les connaissances des bénéficiaires en matière de changements climatiques et de

stratégies d'adaptation et en renforçant leur capacité de réaliser des évaluations de faisabilité, ainsi que les mesures visant à promouvoir l'adoption des meilleures pratiques par les bénéficiaires et les institutions financières internationales et à améliorer la qualité des projets.

## B. Fonds pour l'environnement mondial

77. Au cours de l'exercice 2019, de juillet 2018 à juin 2019, le renforcement des capacités est resté partie intégrante des projets d'atténuation et d'adaptation du FEM, lequel a continué de soutenir, par ses projets, les activités habilitantes et le renforcement des capacités pour que les engagements contractés au titre de la Convention, comme l'établissement des rapports biennaux actualisés, puissent être honorés.

78. Par l'intermédiaire de sa Caisse, le FEM a alloué 23,7 millions de dollars É.-U. à 14 activités habilitantes et a continué de financer intégralement l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés, répondant ainsi à toutes les demandes d'aide reçues. Il a également continué à fournir une assistance aux pays pour la formulation de propositions de projets énumérées dans leurs communications nationales et rapports biennaux actualisés.

79. Pendant l'année civile 2018, la Caisse du FEM, le Fonds pour les pays les moins avancés et le Fonds spécial pour les changements climatiques ont financé 76 projets isolés ou plurisectoriels (dont 72 axés sur l'atténuation et 4 sur l'adaptation) dans le cadre de l'assistance technique. Les projets couvrent 10 domaines prioritaires définis par la Convention en matière de renforcement des capacités, la plupart des projets d'atténuation portant sur l'amélioration des environnements favorables, le renforcement des capacités institutionnelles, les inventaires de GES, la gestion des bases de données sur les émissions et les systèmes de collecte, de gestion et d'utilisation des données d'activité et des facteurs d'émission, ainsi que l'amélioration et le transfert des technologies. Les projets d'adaptation se sont principalement concentrés sur le développement et le renforcement des institutions, la recherche et l'observation systématique au moyen de systèmes d'information climatique, et le renforcement des capacités de mise en œuvre de mesures d'adaptation. En 2018, les ressources du FEM allouées à ces projets ont totalisé 96,6 millions de dollars É.-U. ; un appui a été apporté à 43 PEID et PMA dans le cadre de 36 des 76 projets, les fonds consacrés aux activités de renforcement des capacités s'élevant à 51,7 millions de dollars É.-U.

80. Le FEM a continué de soutenir le Programme mondial d'appui pour l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés par les Parties non visées à l'annexe I, mis en œuvre conjointement par le Programme des Nations Unies pour le développement et le PNUE. Depuis la fin de 2015, le Programme permet d'apporter un appui technique aux pays en développement pour les aider à élaborer des communications nationales et des rapports biennaux actualisés de grande qualité et à soumettre et améliorer les CDN, en complément des travaux d'autres organismes qui les soutiennent au titre de la Convention tels que le GCE.

81. Le FEM a continué de diriger l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence, créée par la COP à sa vingt et unième session pour contribuer au renforcement des capacités institutionnelles et techniques des Parties non visées à l'annexe I en vue de satisfaire aux critères renforcés de transparence tels que définis à l'article 13 de l'Accord de Paris. Entre fin 2016 et octobre 2018, le secrétariat du FEM a approuvé, au titre de l'Initiative, 44 projets financés par les ressources du fonds d'affectation spéciale de l'Initiative. Depuis sa création, le fonds d'affectation spéciale a réussi à allouer toutes les ressources disponibles, soit un montant de 58,3 millions de dollars É.-U.

82. Au cours de la période considérée, le secrétariat du FEM a approuvé deux projets mondiaux au titre de l'Initiative, un projet régional soutenant cinq États membres du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, et sept projets nationaux (en Afghanistan, en Arménie, en Chine, en Colombie, en Guinée équatoriale, en Inde et au Nicaragua). Au 30 juin 2019, le portefeuille de pays de l'Initiative, d'un montant de 78,2 millions de dollars É.-U., comprenait 46 projets nationaux dans le monde entier. Grâce aux projets nationaux et au projet régional, 15 PMA et sept PEID (dont un PMA) bénéficient actuellement d'une aide. Le portefeuille est équilibré sur le plan régional, l'Afrique arrivant

en tête avec 16 projets approuvés (représentant 25,4 millions de dollars É.-U.), suivie par 14 projets en Amérique latine et dans les Caraïbes (21,5 millions de dollars É.-U.), 10 projets en Asie (15,1 millions de dollars É.-U.) et 7 projets en Europe de l'Est et en Asie centrale (8,9 millions de dollars É.-U.). Quatre projets mondiaux (représentant 7,2 millions de dollars É.-U.) axés sur le partage des connaissances, la coordination et la facilitation du renforcement des capacités complètent le portefeuille. Au 30 juin 2019, 51 des 154 Parties non visées à l'annexe I (33 %) avaient reçu un soutien au titre de l'Initiative.

83. Le FEM a continué d'appuyer l'application de l'article 6 de la Convention et l'exécution du programme de travail de Doha. En 2018, il a dépensé au moins 7,4 millions de dollars É.-U. pour l'éducation, la formation et la sensibilisation du public dans le cadre de ses activités normalement programmées au titre de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à leurs effets. De nombreux projets du FEM relatifs aux communications nationales comportent des éléments liés à l'éducation, à la formation et à la sensibilisation du public.

### C. Conseil du Fonds pour l'adaptation

84. Le Fonds pour l'adaptation appuie le renforcement des capacités dans le cadre de son Programme de développement de la capacité d'accès direct au financement de l'action climatique et a continué d'aider les institutions nationales des pays en développement à accroître leur capacité réelle d'accéder aux fonds et d'exécuter des projets. Conformément à sa stratégie à moyen terme, approuvée en octobre 2017, et à son plan d'exécution, le Fonds a continué de mener des activités de développement de la capacité d'accès au cours de la période considérée. En outre, le Conseil du Fonds a approuvé l'octroi de dons pour l'intensification des projets, y compris concernant les procédures de demande et les critères d'examen y relatifs.

85. Le Fonds pour l'adaptation a organisé son cinquième séminaire sur les entités d'exécution nationales en août 2018 et ses septième et huitième webinaires sur le développement de la capacité d'accès direct au financement de l'action climatique pour les entités d'exécution nationales accréditées en octobre 2018 et avril 2019. Le premier webinaire portait sur les modifications à apporter aux projets ou programmes d'adaptation pendant la phase d'exécution, et le second sur les systèmes et produits de gestion des connaissances.

86. Dans le cadre de son Programme de développement de la capacité d'accès direct au financement de l'action climatique, le Fonds pour l'adaptation a approuvé deux dons au titre de la coopération Sud-Sud pour aider les pays en développement à recenser les institutions nationales susceptibles de jouer le rôle d'entité d'exécution nationale et à établir et soumettre une demande d'accréditation. Le premier don a été accordé à l'Afghanistan et géré par l'entité d'exécution nationale de l'Inde, et le deuxième a été reçu par Maurice et géré par l'entité d'exécution nationale du Sénégal. Le Fonds a également soutenu le renforcement de la capacité des pays de prendre en compte et de gérer les risques environnementaux et sociaux et les questions de genre dans les projets et programmes d'adaptation au niveau institutionnel : trois dons d'assistance technique destinés à appuyer les entités d'exécution nationales de l'Arménie, du Bhoutan et de la République dominicaine ont été approuvés.

87. En mai 2019, le Fonds pour l'adaptation a organisé au Chili, avec l'entité d'exécution nationale, un échange de cinq jours sur le thème de l'apprentissage entre pays qui a réuni 12 entités d'exécution nationale accréditées d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes, et d'Asie-Pacifique. Cet échange a permis de partager des connaissances et des expériences sur le thème de l'eau et de l'agriculture et de tirer des enseignements d'un projet exécuté au Chili qui a été financé par le Fonds.

88. En outre, le Fonds pour l'adaptation a organisé un atelier régional sur le financement de l'action climatique à l'intention des pays d'Afrique centrale, qui s'est tenu pendant la Semaine du climat pour l'Afrique et qui s'est concentré sur la promotion de l'accès au financement de l'adaptation grâce à la modalité d'accès direct du Fonds. Enfin, en ce qui concerne l'accès direct, une première réunion en personne des praticiens des entités à accès direct a été organisée en partenariat avec le FVC et le Fonds pour les changements

climatiques en Afrique de la Banque africaine de développement. Compte tenu de son objectif de renforcer la capacité des entités d'exécution nationales du Fonds pour l'adaptation et des entités à accès direct du FVC d'obtenir et de prévoir des fonds pour le climat, la réunion a contribué à faire avancer les travaux visant à établir le cadre de gouvernance du réseau de praticiens et un plan d'action pour remédier aux lacunes et aux difficultés rencontrées par les entités à accès direct.

---